L’édito du Comité des Fêtes

Sommaire

Le mot du maire

Les infos municipales

Les finances communales

L’école en construction

La vie associative

Le calendrier des fêtes

OFFRE D’EMPLOI POUR BENEVOLES CONVAINCUS

Un électricien pour établir le courant entre ceux qui ne se parlent plus
Une infirmière pour soigner les bleus à l’âme
Un démineur pour désamorcer les disputes
Un fossoyeur pour enterrer la hache de guerre
Un maçon pour bâtir la paix
Un agronome pour promouvoir la culture de la non-violence
Un aiguilleur pour retrouver le bon sens
Un musicien pour adoucir les mœurs
Un cuisinier pour partager la nourriture de l’humanité
Un modérateur pour calmer la consommation
Une couturière pour tisser le lien social
Un instituteur pour apprendre à compter les uns sur les autres
Un informaticien pour sauvegarder la création
Une femme de ménage pour dépoussiérer les vieilles théories
Un journaliste pour répandre la bonne nouvelle.

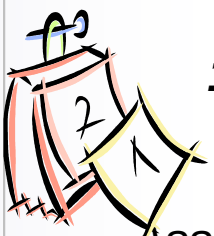

17 janvier 2014

Assemblée générale du Comité des Fêtes
Venez nombreux !

Très bonne année à tous
Isabelle Revol

Le mot du maire

2014 se profile à l'horizon. Cette année sera l'année de profondes modifications dans la gestion de notre commune.

INTERCOMMUNALITE :
Il y a un an, j'écrivais que nous devions intégrer les Vals du Dauphiné. Après un feuilleton à rebondissements, certaines communes porteuses du projet ont voté contre. Le « non » l'a emporté et le dossier est retourné dans les placards (sans doute par peur d'être mangé par La Tour du Pin ou pour raison politique). Un gâchis de temps et d'argent pour les élus.

Pour nous, une deuxième réflexion s'est engagée : une fusion des intercommunalités « Virieu Vallée de la Bourbre » et « La Chaîne des Tisserands » plus St Ondras qui est le lien entre les deux. Ce regroupement compte 11 communes et environ 13 000 habitants. Il sera effectif au 1er janvier 2014 (loi oblige). Il se nomme « BOURBRE-TISSERANDS ». Les statuts devront être rapidement mis en place pour ce qui concerne les compétences obligatoires (économie, aménagement de l'espace, finances), auxquelles sera rajouté la voirie. Nous aurons 2 ans pour définir les compétences facultatives et optionnelles.
De nombreuses réunions ont déjà eu lieu afin de réfléchir notamment à l'implantation des zones d'activité (arrivée de l'entreprise Hermès sur Les Abrets, 400 emplois prévus), pour l'harmonisation de l'accueil de la petite enfance sur le nouveau territoire et également afin de développer de nouvelles structures pour la jeunesse.

Changements prévus dans un premier temps :
- Toutes les zones deviendront intercommunales.
- Toutes les voies communales et les sentiers de randonnées (sauf les chemins ruraux) seront intercommunaux ainsi que les zones naturelles sensibles.
- La gestion des logements (CLH). Une interlocutrice sera à votre disposition pour trouver un logement sur le territoire Bourbre-Tisserands.
- Le financement de l'aire d'accueil des gens du voyage qui coûtera 3 € par habitant par an.
- Le financement de la natation scolaire ainsi que le matériel informatique des écoles.

Représentation au sein de l'intercommunalité :
Les Abrets : 7 élus ; La Bâtie Montgascon et Fitilieu : 4 élus ; St-André-le-Gaz : 5 élus ; St-Ondras, Valencogne, Chélieu, Panissage, Blandin, Chassignieu : 2 élus.
Après les élections municipales, le nouveau bureau sera constitué d'un Président et de vice-présidents.
Ce nouveau bureau représentera la commune de St Ondras pour le schéma de cohérence territoriale. Je rappelle que ce schéma a pour mission la gestion de l'espace et donc de la construction dans nos communes. Toutes les communes doivent réduire leur surface à construire. Certains PLU de nos communes voisines sont annulés pour diverses raisons et seront donc réétudiés (coût minimum de l'étude d'un PLU 30 000 €). L'Etat veut, assez rapidement, donner la gestion de la construction à l'intercommunalité. C'est le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Je pense que l'on a bien fait d'attendre pour faire notre PLU, ce qui a permis à de nombreux jeunes de la commune de construire si la zone le permettait, avec la réglementation en cours.

REDECOUPAGE DU CANTON :
Notre canton va disparaître, Virieu ne sera plus chef-lieu, ce sera Le Grand Lemps. Il regroupera un trentaine de communes soit 33 000 habitants. Nous voterons pour 2 candidats (un homme, une femme) qui siègeront au Conseil Général. Ceci sera effectif au 1er janvier 2015.
Comme tous les redécoupages, ils sont politiques, sans aucun souci des bassins de vie et de l'éloignement des populations ni d'économie. Il y aura toujours autant d'élus avec moitié moins de canton (de 58 on passera à 29).

Le mot du maire

LES ECOLES :

Nos écoles sont dans la tourmente de la réforme scolaire. En effet, l'Etat a décidé d'étaler le temps d'enseignement dans les écoles primaires en rajoutant le mercredi matin et en réduisant la journée d'enseignement. Ceci, peut être, pour le bien de l'enfant. L'enseignement est réduit de ¾ d'heure par jour, ce qui représente 3 heures par semaine, charge à la commune de compenser ce temps par des activités qu'elle finance. Les difficultés pour les petites communes sont :

- Les moyens en personnel et leur gestion (pour St-Ondras il faudra prévoir 9 animateurs).
- Les moyens matériels : locaux, jeux pour les activités à mettre en place.
- Les moyens financiers : il faut compter entre 200 et 300 € par enfant et par an. Ceci sans compter les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, ménage).

Après concertation avec les parents d'élève nous allons proposer à l'académie de faire ½ h les lundi et mardi et 1 h les jeudi et vendredi, ce qui permettra des activités plus constructives les jeudi et vendredi. Celles-ci seront étudiées avec le collectif des parents. La loi n'oblige pas les enfants à participer.

Concernant la construction de la nouvelle école, l'emménagement était prévu pendant les vacances de Noël mais, l'entreprise choisie pour l'isolation extérieure et le crépi vient de déposer le bilan. Nous devons donc refaire un appel d'offre pour ce lot ce qui va retarder l'ouverture. Le reste des travaux suit son cours normal.

LES ELECTIONS MUNICIPALES :

Les 23 et 30 mars 2014 nous allons voter pour les élections municipales. A l'heure où je vous écris, votre conseil municipal ne se représentera probablement pas en totalité. Nous sommes actuellement en pleine réflexion. Le nombre de conseillers passe à 15 au lieu de 11 ceci par rapport au nombre d'habitants. La parité homme - femme n'est pas exigée dans les communes de moins de 1000 habitants. Il sera possible de rayer des noms sur les listes et de rajouter des candidats déclarés et dans la limite de nombre de sièges à pourvoir.

La fonction de conseiller est très enrichissante. Elle permet de voir ce que sont la vie politique et le fonctionnement des services de l'Etat, de la Région et du Conseil Général. C'est un engagement qui n'est pas toujours de tout repos. Il faut accepter les réunions, les critiques et les contraintes imposées par l'Etat et ses lois. Celles-ci vont quelque fois à l'encontre de ce que l'on souhaiterait. Nous sommes une petite commune, nous ne pouvons donner satisfaction à tout le monde sachant que les travaux engagés sont fonction de nos moyens (financier et structurel). En résumé, pour assumer cette fonction de conseiller il faut avoir du temps et la volonté de défendre la vie de sa commune, en tenant compte de la nouvelle structure que sera l'intercommunalité.

QUESTIONS DIVERSES :

SI vous avez un ruisseau qui traverse vos propriétés, vous en êtes responsable et avez donc l'obligation de l'entretenir afin d'éviter tout embâcle (bois mort, branches, et toute sorte de déchets). Il en est de même pour vos arbres qui bordent les routes. Il est de votre responsabilité de les couper, ou les tenir taillés car ils risquent de tomber et de provoquer des dommages matériels (EDF, téléphone, etc…) ou, plus grave, corporels. L'élagage fait par la commune n'est pas obligatoire. C'est un service qui vous est apporté.

Un mandat s'achève et je veux profiter de ce St Honoré pour remercier tous les conseillers qui m'ont supporté toutes ces années, et avec lesquels j'ai pu échanger et construire l'avenir de notre commune dans le respect des besoins de chacun, avec les moyens qui m'étaient donnés. Je n'aurais pas pu faire tout ceci sans leur soutien et leur aide. Encore un grand merci.

Je terminerai en vous souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année. J'aurai l'occasion de vous présenter mes vœux pour 2014 lors de notre habituelle cérémonie des vœux qui aura lieu le samedi 18 janvier à 18 h 30.

Christian Vieux Melchior

ÉTAT CIVIL (Du 14/10/2012 au 13/10/2013)

Naissances

BAUDRY Nolan, Joseph.....3 février 2013
FOULU-MION Anthony, Denis, Lenny.....7 février 2013
GODEFROY Robin, Jean, Georges.....25 septembre 2013
BUFFEVANT Lucas, Louis, André.....19 octobre 2013

Mariages

LYSSON Aurore et BLONDEAU Jean-Baptiste, Marc, Alexandre..... 30 août 2013

Décès et Transcriptions

DE INFANTI Marco, William .....le 20 février 2013
GERENTE Adrienne, Eugénie veuve ROGER ..... le 30 mai 2013
POITEVIN René, Léopold, Ulysse .....le 14 juin 2013

Cette liste ne tient pas compte des personnes qui ne résident plus sur la commune.

SECRETARIAT DE MAIRIE

Ouverture au public le mardi de 14 h 30 à 18 h 15 et le vendredi de 14 h 30 à 18 h 30

PERMANENCES DU MAIRE ET DU 1ER ADJOINT

Sur rendez-vous.

Mairie	04.76.32.06.19
Ecole Primaire	04.76.31.00.10
Cantine / Garderie	04.76.32.08.89

FAX / COURRIEL MAIRIE

04.76.32.06.19
mairie.saint-ondras@orange.fr

☐ LOGEMENTS

La commune de Saint-Ondras possède 3 appartements au-dessus de l'école et 2 appartements dans le bâtiment de l'ancienne cure, au-dessus de la cantine scolaire. Si l'un de ces logements vous intéresse, **venez vous inscrire sur la liste d'attente** au secrétariat de mairie, votre candidature sera étudiée lors d'un départ de locataire.

L'OPAC 38 gère 3 logements situés au hameau Vercours. Dossiers et renseignements en mairie.

☐ DEVELOPPEMENT DU SERVICE NUMERIQUE AUX USAGERS

Désormais quatre démarches en ligne sont accessibles depuis le site **mon.service-public.fr**, sans déplacement, 24h/24 et 7 jours/7 :

- la demande d'inscription sur les listes électorales
- le recensement citoyen obligatoire
- la demande d'actes d'état civil
- la déclaration de changement de coordonnées auprès des collectivités territoriales

☐ INSCRIPTION A LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE

Nous vous rappelons que **le recensement est obligatoire pour tous les Français, garçons et filles, qui ont atteint l'âge de 16 ans**. Il a lieu à la mairie du domicile à partir de la date anniversaire des 16 ans et dans les 3 mois qui suivent.

Pièces à fournir : carte nationale d'identité du déclarant, livret de famille des parents, carte d'invalidité.
Remarque : Le recensement ne peut pas avoir lieu tant que le jeune n'a pas atteint ses 16 ans.

RAPPEL : est soumis à autorisation toute construction, réhabilitation, agrandissement ou modification de façade. **Les travaux ne doivent pas commencer avant l'obtention de l'accord**. (dossiers et renseignements en mairie).

ALIGNEMENT

RAPPEL : les particuliers désirant clore leur propriété, aménager un accès ou implanter un portail en bordure de voie publique (routes départementale, communale et chemin rural), ont l'obligation de remplir une demande d'alignement en mairie.

Pour votre sécurité toute implantation de portail est soumise à un retrait obligatoire de 5 mètres, afin de pouvoir garer sa voiture pour ouvrir celui-ci et pour ne pas entraver la voie publique.

Clôture en V pour la visibilité

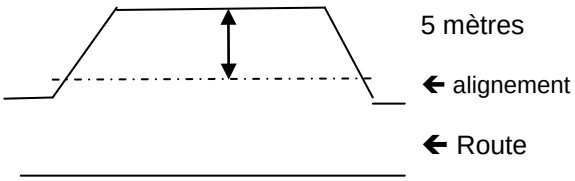

PLANTATION EN LIMITE DE PROPRIETE

Il est interdit de planter des végétaux sur la limite séparant sa propriété de celle de son voisin car une distance minimale doit être respectée : 50 cm au moins pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres, et 2 mètres au moins pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres. Cette distance se mesure du centre de l'arbre à la ligne séparative. Attention : des végétaux plantés à moins de 2 mètres de la limite séparative devront être maintenus à une hauteur inférieure à 2 mètres, quel que soit leur âge et leur capacité de développement.

ELAGAGE EN BORDURE DE VOIE

Les propriétaires riverains d'un chemin rural ont l'obligation de couper " les branches et racines qui avancent sur l'emprise dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin ", et donc d'élaguer les haies à l'aplomb des limites de ce dernier. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat (Code rural art. D 161-24).

Les propriétaires riverains des routes communales **doivent également procéder à l'élagage ou à l'abattage** des arbres de leurs propriétés menaçant de tomber sur les dépendances du domaine public routier communal**.**

En cas de chute provoquant un accident ou dégradant du matériel (ligne électrique, maison…), **la responsabilité du propriétaire sera engagée et celui-ci sera poursuivi.**

ELAGAGE ET FILS ELECTRIQUES OU TELEPHONIQUES

Les propriétaires doivent élaguer les arbres et les haies pour qu'ils soient à une distance minimale de 3 m de tout fil conducteur nu (moyenne et haute tension). Pour les câbles basse tension et pour les câbles téléphoniques, les propriétaires doivent élaguer leurs arbres de façon à ce que les câbles ne soient pas endommagés par le frottement des branches. En cas de détérioration EDF ou Orange pourront se retourner vers le propriétaire des arbres responsables des dégâts.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ D'E.D.F.:

- Ne jamais toucher une branche sur une ligne électrique, ou la surplombant
- Ne pas toucher un arbre en contact ou très proche d'une ligne
- Ne pas s'approcher ou approcher des objets à moins de 5 mètres d'une ligne électrique quelle que soit sa tension.
- Ne jamais s'approcher d'une ligne à terre et encore moins la toucher
- **Face à une situation à risques, avertir le service dépannage EDF au 0810 333 338**

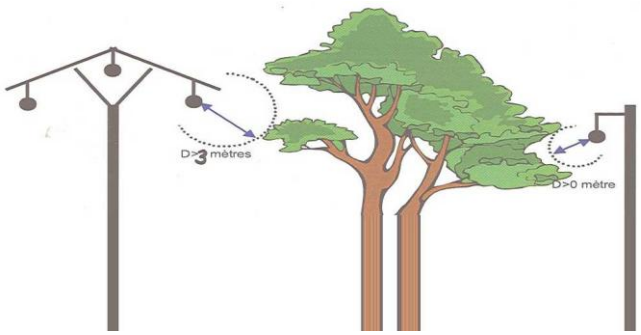

Lignes électriques lampadaires

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Inscriptions des Français et Françaises majeurs
Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale générale jusqu'au 31 décembre 2013 pour voter à partir du 1er mars 2014.

Inscriptions des ressortissants des autres Etats membres de l'Union européenne
Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales complémentaires jusqu'au 31 décembre 2013.

Inscriptions des jeunes de 18 ans
Vous avez eu 18 ans en 2013 ou vous aurez 18 ans avant le 28 février 2014, renseignez-vous en mairie afin de vérifier que votre inscription d'office sur la liste électorale générale a bien été effectuée.

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site **mon.service-public.fr**

ÉLECTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Maintien du mode de scrutin pluri nominal majoritaire avec panachage possible (on vote pour un ou plusieurs candidats).

Obligation de déclaration de candidature en Préfecture et d'affichage des candidatures dans les bureaux de vote.

Validité des bulletins : sont valables les bulletins comportant un nombre inférieur ou supérieur de candidats qu'il n'y a de sièges à pourvoir (ne seront pas décomptées les voix données aux candidats non déclarés ainsi que celles données aux derniers candidats surnuméraires).

Aucune obligation de parité.

Ce sont les conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau (Maire puis les adjoints, puis les conseillers).

Le mandat de conseiller communautaire est incompatible avec un emploi salarié dans la communauté et dans une de ses communes membres.

Nouveau Un justificatif d'identité devra obligatoirement être présenté au moment du vote, quelque soit la taille de la commune

ÉLECTIONS MUNICIPALES
dimanches 23 et 30 mars 2014.

ÉLECTIONS EUROPENNES
dimanche 25 mai 2014.

ÉLECTIONS CANTONALES

Les élections cantonales sont désormais appelées « élections départementales ». Le mode de scrutin est majoritaire binominal mixte (vote pour un binôme homme - femme). Un redécoupage des cantons est prévu.

Les conseillers départementaux seront élus pour 6 ans rééligibles.

Les élections départementales et régionales sont reportées en 2015.

PROCURATIONS

A effectuer tout au long de l'année auprès du Tribunal d'Instance, de la gendarmerie ou de la Police du lieu de domicile ou de travail. 1 procuration en France + 1 à l'étranger ou 2 à l'étranger. Attention le mandataire n'a plus de volet.

LA POSTE DES ABRETS
8, rue de la République ☏ N° Vert 36 31
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 8h30 à 12h.
Fermé le samedi après-midi et le dimanche.

SICTOM DE LA REGION DE MORESTEL
Chemin de la déchèterie – BP 58 - 38510 PASSINS ☏ : 04.74.80.10.14.
Fax : 04.74.80.52.08.
courriel : contact@sictom-morestel.com
Site : www.sictom-morestel.com
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h, et de 14h à 17h.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES
Chaque jeudi, sauf les jours fériés :
- Jeudi 1er mai : Collecte décalée au vendredi 2 mai
- **Jeudi 8 mai :** Collecte décalée au vendredi 9 mai
- **Jeudi 29 mai** : Collecte décalée au vendredi 30 mai
- Jeudi 25 décembre : Collecte décalée au vendredi 26 décembre
Il vous est demandé de sortir vos poubelles la veille.

SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA HAUTE BOURBRE
74, Chemin du Moriot 38490 LE PASSAGE
☏ 04.74.88.14.64. 🖷 04.74.88.71.06.
Numéro d'urgence : 06.80.59.58.45.
courriel : smeahb@orange.fr
site : www.hautebourbre.fr

INSERTION DANS LE DAUPHINE LIBERE
Colette CARS ☏ 04.76.32.09.66.

CONSEILLER DEPARTEMENTAL
Daniel VITTE Mairie de Montrevel – 38690 Répondeur personnel ☏ 04.74.92.25.14
Attachée Conseil Général ☏ 04.76.00.38.49.
Courriel personnel : vitte.daniel@wanadoo.fr
Suppléante : Marinette BORELLA
☏ 06.03.33.82.87.
Courriel : marinette.borella@wanadoo.fr.

CONCILIATEUR DE JUSTICE
Sur rendez-vous auprès de la mairie de VIRIEU SUR BOURBRE ☏ 04.74.88.21.42.

TRESOR PUBLIC DE VIRIEU
22, Rue de Barbenière BP21 38731 VIRIEU SUR BOURBRE CEDEX
☏ 04.74.88.20.46. 🖷 04.74.88.22.49.
Ouverture au public : Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h, sauf le vendredi après-midi.

CENTRE DES IMPOTS DE LA TOUR DU PIN
Centre des Finances Publiques - 46, rue Pierre Vincendon - 38110 LA TOUR DU PIN
☏ 04.74.83.29.29. Site : www.impots.gouv.fr
Réception : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

ASSISTANTE SOCIALE
Centre d'Action Médico-sociale – 121, Rue du Grand Champ – 38730 VIRIEU SUR BOURBRE
☏ 04.74.88.21.62. 🖷 04.74.97.96.63.

INFIRMIERE PUERICULTRICE
Centre d'Action Médico-sociale – 121, Rue du Grand Champ – 38730 VIRIEU SUR BOURBRE
☏ 04.74.88.21.62. 🖷 04.74.97.96.63.

SANTE
Un conseil médical ? Une visite à domicile ? Composez le 0810.15.33.33.
C'est un numéro d'appel unique pour l'Isère en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux.
En cas de risque vital composez le 15.

PREFECTURE DE L'ISERE
12, Place de Verdun - BP 1046 - 38021 GRENOBLE CEDEX 01
☏ 04.76.60.34.00. 🖷04.76.51.34.88.
www.isere.pref.gouv.fr

SOUS-PREFECTURE DE LA TOUR DU PIN
19 bis, rue Joseph Savoyat - 38110 LA TOUR DU PIN
☏ 04.74.83.29.99 🖷 04.74.97.18.86

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS
Service téléphonique 3939 « Allô service public » du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 18h. Portail internet www.service-public.fr
Ces deux services visent à informer l'usager sur des sujets de la vie quotidienne (perte de papiers d'identité, demande de prestations familiales, licenciement, contrat de location…) et à l'orienter vers les organismes administratifs lui permettant de connaître ses obligations, d'exercer ses droits et d'accomplir ses démarches.

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)

➢ **ADMR St André le Gaz – St-Ondras** pour l'aide au ménage, les repas et les courses
20 rue Lavoisier 38 490 SAINT-ANDRE-LE-GAZ ; Permanence le lundi de 9h à 12h
☎ 04.74.18.53.88 Site : www.admr.org
Dossiers : Marie-Jo GENIN ☎ 04.76.32.23.30. et Noëlle GASNIER ☎ 04.76.93.89.52.

➢ **Service de soins infirmiers à domicile des deux Vallées :** pour l'aide médicale.
Maison Médicale et Sociale 61, Rue de la Bourbre 38 730 VIRIEU SUR BOURBRE
☎ 04.74.88.29.60. 🖷 04.74.88.20.98. courriel : ssiaddvsi@fede38.admr.org

TELEALARME
La téléalarme est un service de maintien à domicile pour toute personne dont l'autonomie est fragilisée par l'état de santé, le handicap ou l'isolement. Elle apporte assistance et secours.
Un appareil de la taille d'un répondeur est installé chez vous et vous portez sur vous un émetteur que vous activez en cas de besoin et qui vous met directement en communication avec un interlocuteur.
Ce service est payant mais des aides financières peuvent être accordées sous conditions.
Renseignez-vous en mairie.

POLE EMPLOI
Pour toutes vos démarches : Internet : www.pole-emploi.fr
Téléphone candidat « 3949 »
Téléphone employeur « 3995 »
Votre Pôle emploi le plus proche : 8, rue Pierre Vincendon - 38110 LA TOUR DU PIN
Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 16h15 et le vendredi de 8h30 à 12h30

OSEZ
Association Intermédiaire créée en 1996 pour trouver de nouvelles solutions en matière d'emploi.
Siège social et antenne de la Tour du Pin : 4, rue du Docteur Paul Sage 38110 LA TOUR DU PIN
Responsable d'agence : Pierrette MAUFRAS
☎ 04.74.83.20.95. 🖷 04.74.83.20.99. courriel : contact@osez.asso.fr

SPA NORD ISERE
Siège social Refuge de la Vallée Zone Artisanale 38140 RENAGE ☎ 04.76.91.02.40.
www.spa-lyon.asso.fr Ouvert de 14h à 18h30 sauf dimanche, jeudi et jours fériés.

RAM Relais assistants maternels
139 Champ de Mars 38710 VIRIEU SUR BOURBRE
☎ 09.77.45.69.67.
Courriel : ram.afrvirieu@orange.fr

ALSH Accueil de loisirs sans hébergement
139 Champ de Mars 38710 VIRIEU SUR BOURBRE
☎09.77.45.69.67
centredeloisirs.afr.bourbre@gmail.com

COVOITURAGE
www.capi-covoiturage.fr

PREVENTION CAMBRIOLAGE

En présence d'individus suspects prévenez ou faites prévenir la gendarmerie en précisant votre position exacte et les circonstances. La patrouille disponible la plus proche sera alors immédiatement orientée vers vous pour procéder au contrôle des suspects et recueillir discrètement votre témoignage.

EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE 17

Vous êtes victime d'un cambriolage LAISSEZ LES LIEUX EN L'ÉTAT, NE TOUCHEZ À RIEN !

Prévenez la brigade de gendarmerie de votre domicile. Dressez immédiatement un inventaire des objets dérobés. Apportez-le à l'occasion de votre dépôt de plainte, avec les caractéristiques précises de vos biens (factures et photos). DONNEZ LE PLUS D'INFORMATIONS POSSIBLE A LA GENDARMERIE AFIN DE SIMPLIFIER L'ENQUETE (*Relevé de plaque d'immatriculation, type d'objets volés, heure de l'effraction si possible, témoins éventuels...)*

Les infos pratiques

☐ DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS

RAPPEL : la divagation des chiens et des chats est interdite (articles L215-5 et L211-23 du Code rural). « Pour prévenir la destruction des oiseaux et de toutes espèces de gibier et pour favoriser leur repeuplement, **il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les terres cultivées ou non, les prés, les vignes, les vergers, les bois, ainsi que dans les marais et sur le bord des cours d'eau, étangs et lacs »** (arrêté ministériel du 16/03/1955). Cet arrêté ne s'applique pas aux chiens de chasse en période de chasse.

☐ ABOIEMENTS DES CHIENS

LES PROPRIETAIRES ET POSSESSEURS D'ANIMAUX, en particulier de **CHIENS**, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire **DU BRUIT DE MANIERE REPETEE ET INTEMPESTIVE**.

☐ CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES CAMPINGS-CAR ET CARAVANES

La circulation et le stationnement des camping-cars et caravanes sont interdits sur les voies et les places publiques, ainsi qu'à proximité du cimetière, pour des questions de sécurité et d'ordre public. Le stationnement sur le parking de l'église est interdit. Cette interdiction se justifie par l'utilisation de ce lieu (offices, enterrements). Le stationnement sur le parking en bout des jeux de boules est réglementé : il est autorisé le lundi et le jeudi de 23h à 7h du matin (extrait de l'arrêté municipal n° A0082).

☐ ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Le contrôle des normes relatives à l'assainissement individuel est effectué par le **Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre** situé 74, Chemin du Moriot 38490 LE PASSAGE (Tél : 04.74.88.14.64).

☐ LA CROIX ROUGE FRANCAISE – DELEGATION LOCALE PONT DE BEAUVOISIN

SECTEUR SOCIAL - 34, rue de la Folatière – 38480 PONT DE BEAUVOISIN
☏ 04.76.32.93.85 .Site : pontdebeauvoisin.croix-rouge.fr
Aide alimentaire tous les mardis de 13h30 à 17h
Vesti-boutique et petite brocante le lundi et le jeudi de 14h à 17h.
SECTEUR SECOURISME 6, rue Jean Jannin 38490 LES ABRETS ☏ 04.76.32.19.11.

croix-rouge française
Humanisons la vie

La Croix-Rouge française, dont l'unité locale est maintenant appelée « les Vallons de l'Isère », est en pleine mutation dans notre région. Les anciennes délégations de la Tour du Pin et de Pont de Beauvoisin ont en effet été réunies pour plus d'efficacité. Notre territoire d'action correspond aux 4 cantons de la Tour-du-Pin, Pont-de-Beauvoisin, Saint-Geoire-en-Valdaine et Virieu-sur-Bourbre.
Nous y poursuivons nos activités de secourisme (formations grand public, postes de secours), d'alphabétisation, de vente de vêtements d'occasion à bas prix pour tout le monde et distribution de colis alimentaires pour nos bénéficiaires.
Nous avons pour projet dans les mois à venir la construction d'un local neuf qui nous permettra de réaliser nos actions dans de meilleures conditions.
Dès maintenant nous sommes à la recherche de nouveaux bénévoles qui nous aideront à développer nos actions humanitaires locales. Toutes les compétences, dans de nombreux domaines, sont recherchées : équipes de secouristes, formateurs, administratifs, informaticiens, bricoleurs, mécaniciens, distributeurs de vêtements et de produits alimentaires, toutes les classes d'âge seront les bienvenues. Pour que nous puissions mieux vous aider, aidez-nous ! Merci à vous.

Le président, Jean Michel Bodron 06 84 59 69 78

Les infos pratiques

☐ TERRAINS DE SPORT

Les terrains de tennis et de basket situés à SAINT-ONDRAS sont mis gratuitement à la disposition des habitants de VALENCOGNE et ST ONDRAS.

- Les chaussures de tennis sont obligatoires
- Les chiens sont interdits sur les terrains
- Les jeux de ballons sont interdits sur le terrain de tennis
- Il est interdit de fumer sur les terrains
- Merci de laisser les lieux propres

Tennis : afin d'assurer le bon fonctionnement du terrain, il est nécessaire de respecter le règlement c'est-à-dire **s'inscrire une seule fois et pour une heure maximum avant de jouer**.

☐ LA SALLE DES FETES

TARIFS			
Particulier commune 1 jour	120 €	Buvette extérieure associations	16 €
Particulier commune 2 jours	190 €	Buvette extérieure particuliers	18 €
Particulier extérieur 1 jour	250 €	Buvette intérieure seule (réservée aux Ondrasiens) : bar 50 € ; cuisine 20€	
Particulier extérieur 2 jours	370 €	Vaisselle	16 €
Association communale	80 €	Lave-vaisselle	8 €
Association extérieure	360 €	Cafetière	5 €
Associations réunions à but non lucratif	GRATUIT	Caution	500 €
Séminaire sans la cuisine	270 €	*Pour toute location de la salle, merci de contacter la mairie au 04.76.32.06.19.*	
Séminaire avec la cuisine	320 €		
Opération commerciale (vente sur place)	500 €		

Un chapiteau peut être loué aux particuliers de la commune exclusivement. Dimensions 4m*12m. Tarifs : 70 € de location et 2 000 € de caution. S'adresser à Martine VIEUX-MELCHIOR.

Des plateaux et des tréteaux sont mis à votre disposition gratuitement sur simple demande de votre part à la mairie, en fonction de la disponibilité du matériel. Le Comité des Fêtes propose des chaises en location au prix de 0,30 € l'unité.

Les associations sont priées de réserver au plus tôt leurs dates de manifestations pour l'année suivante auprès du secrétariat de mairie, et de prévenir en cas d'éventuelles annulations.

La commission des fleurs

Cette année malheureusement la pluie n'a pas été l'alliée des jardins, mais nous avons pu constater malgré les caprices du temps, que vous avez tout de même fleuri vos maisons. L'art de jardiner est une passion des plus agréables qui fait oublier les tracas de la vie quotidienne.

La commission s'enrichit de l'arrivée d'Annie, et nous vous rappelons que celle-ci est ouverte à tous.
Le concours des maisons fleuries récompense les 15 premières maisons d'un bon d'achat d'une valeur de 20 € remis lors des vœux du maire.

Rendez-vous le 1er Mai pour la vente de fleurs.

Qui nierait le rôle important que jouent les fleurs dans nos rapports avec les autres ? C'est donc avec des fleurs que nous vous souhaitons une très bonne année 2014, remplie de joie et d'amitié.

REMERCIEMENTS

Un très grand merci à Martine VIEUX-MELCHIOR qui se charge bénévolement de la remise des clefs et des états des lieux de la salle des fêtes.
La Municipalité et le Comité des Fêtes adressent leurs remerciements à toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce bulletin et vous rappellent que toutes les suggestions sont les bienvenues.

Le moulin Laperouse

Les travaux ont repris cette année un peu plus tard que d'habitude à cause du printemps très pluvieux que nous avons connu.

Cependant en travaillant pratiquement toute la journée le samedi ceci a permis d'avancer et de tenir, en partie, les objectifs qui avaient été fixés.

La première semaine du mois d'août qui a été entièrement consacrée à ces travaux ont permis :

- de terminer le canal en pierres d'amenée d'eau,
- de réaliser l'évacuation de l'eau côté roue,
- d'achever les travaux de soutènement de la terre sous le canal en posant des rondins de bois,
- de finir l'avancée sur le ruisseau.

Nous avons refait le plancher provisoire qui avait été posé et qui permet l'accès entre le haut et le bas du moulin et nous avons posé les deux supports métalliques de la roue.

Toutes ces opérations ont été menées conjointement avec le terrassier qui, au fur et à mesure de l'avancée des travaux, à remis en place les terres extraites dans les différentes tranchées.

De nombreux bénévoles ont participé cette année encore à ces travaux et ceux-ci ont pu partager pendant la 1ère semaine d'août les repas pris sur place préparés également par des bénévoles de la commune.

Les travaux d'amenée d'eau prévus durant cette semaine n'ont pas pu être réalisés, car suite à l'implantation de la retenue sur le terrain de Mme et M. Cloître, il s'est avéré que l'emprise de celle-ci était trop importante et les privait ainsi de la seule partie plate de leur terrain. Aussi a-t-il été décidé, d'un commun accord, que cette retenue se ferait de l'autre côté du chemin de La Chapelle, côté moulin, ce qui apparaît comme une bonne solution, car tout serait ainsi concentré sur le même site.

Reste à la commune la charge de valider avec les propriétaires concernés, Mme et M. Cloître et Marie-Thérèse Jayet les accords pour que la canalisation de la prise d'eau passe dans le sous sol de leur propriété respective et ainsi permettre une réalisation au printemps prochain (la pose de la roue est prévue après l'achèvement de ces travaux).

Ce contre temps n'en est pas un, puisque ce qui ne s'est pas fait sur la partie haute du chantier a permis de bien plus avancer sur la partie basse. Ceci a permis à chacun de réfléchir et d'échanger sur la meilleure solution à trouver pour que cette retenue soit réalisée sans pénaliser personne.

Comme à l'accoutumée, j'en profite pour remercier tous les bénévoles qui participent depuis maintenant 8 années à ce projet, les propriétaires qui acceptent que la canalisation passe sur leur terrain, toutes celles et ceux qui sentimentalement, financièrement et moralement participent à ce « petit chantier ».

Je leur souhaite également à tous ainsi qu'à tous les habitants de Saint Ondras une très bonne année 2014, qu'elle vous apporte beaucoup de joie, de bonheur ainsi qu'une très bonne santé.

Bernard VIEUX-MELCHIOR

Les finances communales

COMPTE ADMINISTRATIF

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	370 598,41	161 019,24
RECETTES	448 308,91	508 728,43
RESULTAT	77 710,50	347 709,19

Les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement font apparaître pour 2012 un excédent de 425 412,69 € auquel il convient d'ajouter un déficit antérieur de 158 594,21 €. Le résultat cumulé fait donc apparaître un excédent de 266 825,48 € sans les restes à réaliser, et un excédent de **174 555,48 €** avec les restes à réaliser.

TAUX D'IMPOSITION 2013	Taxe d'habitation	13,45%
	Taxe foncière propriétés bâties	16,32%
	Taxe foncière propriétés non bâties	49,25%
	Cotisation foncière des entreprises (ex TP)	21,85%

BUDGET PRIMITIF 2013

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Denrées et fournitures	40 960,00	Produits domaine, services	43 968,48
Entretien et services	86 320,00	Impôts locaux	193 185,00
Gestion	31 492,00	Taxe sur pylônes	16 100,00
Taxes	2 700,00	Taxe sur l'électricité	11 071,00
Personnel et indemnités	127 800,00	Impôts indirects	20 000,00
Autres charges gestion courante	85 198,00	Dotations/produits financiers	144 799,00
Charges financières	33 000,00	Produits exceptionnels	1 000,00
Charges except./dép. imprévues	4 500,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 100,00
Virement à la section d'investissement	119 031,00	Résultat reporté	90 777,52
total	**531 001,00**		**531 001,00**

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Remboursement du capital des emprunts	86 500,00	Virement de la section de fonctionnement	119 031,00
Frais d'études	1 500,00	Remb. TVA et TLE	23 178,04
Matériel et terrains nus	33 150,00	Remboursement sur travaux	13 120,00
Voirie	158 880,00	Subv. équipement	35 523,00
Constructions	40 100,00	Emprunts et cautions	500,00
Dépenses imprévues	5 000,00	Produit des cessions	50 000,00
Restes à réaliser	112 520,00	Restes à réaliser	20 250,00
		Solde d'exécution positif reporté	176 047,96
total	**437 650,00**		**437 650,00**

Les finances communales

BUDGET 2013 Détail des Dépenses de Fonctionnement

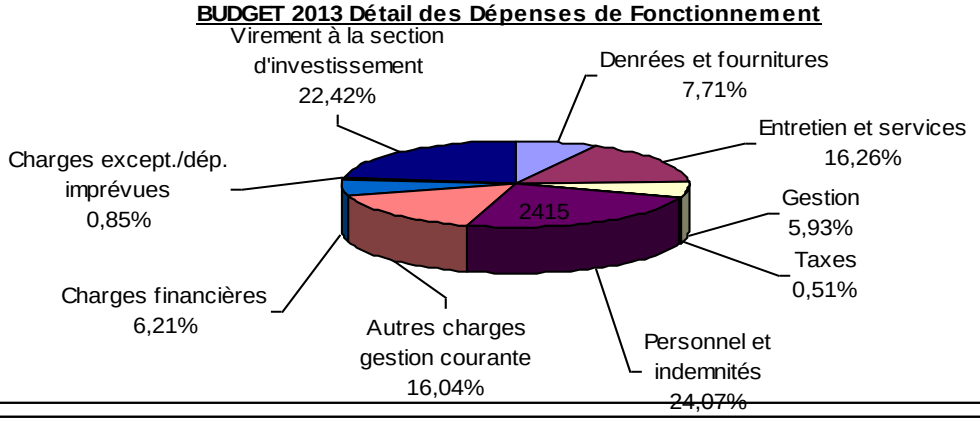

BUDGET 2013 Détail des Recettes de Fonctionnement

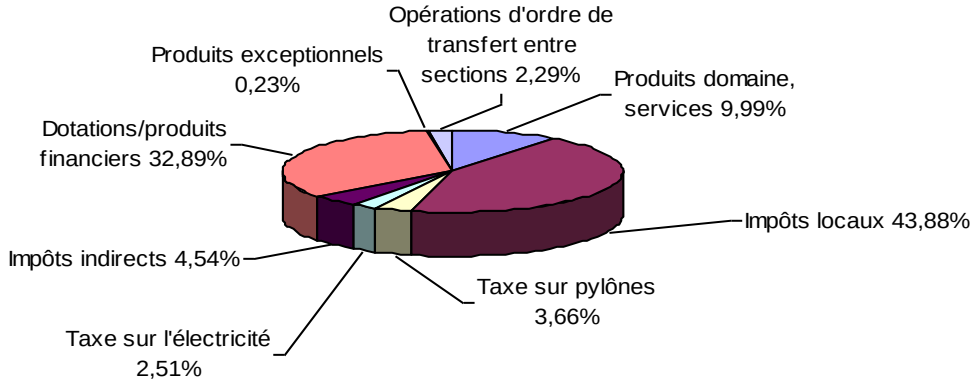

BUDGET 2013 Détail des Dépenses d'Investissement

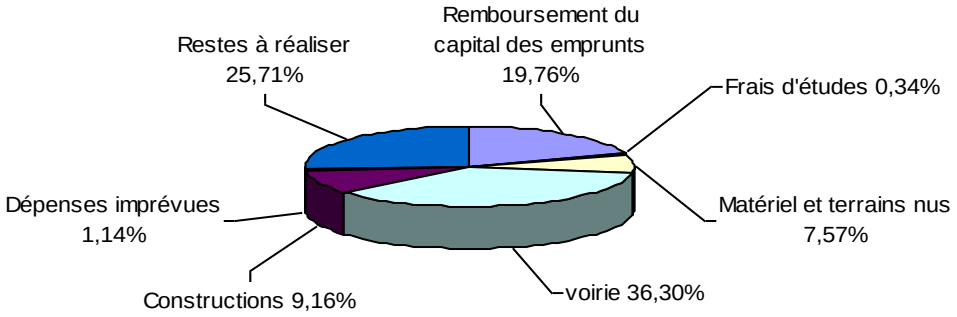

BUDGET 2013 Détail des Recettes d'Investissement

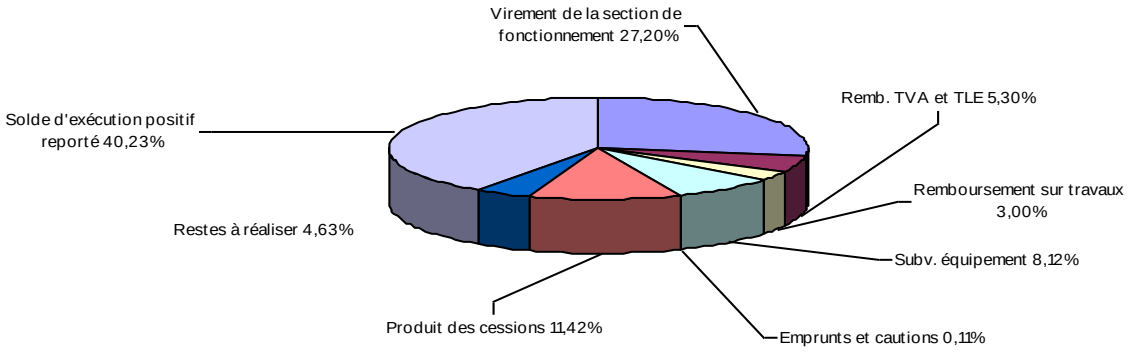

La construction de l'école

La construction de l'école

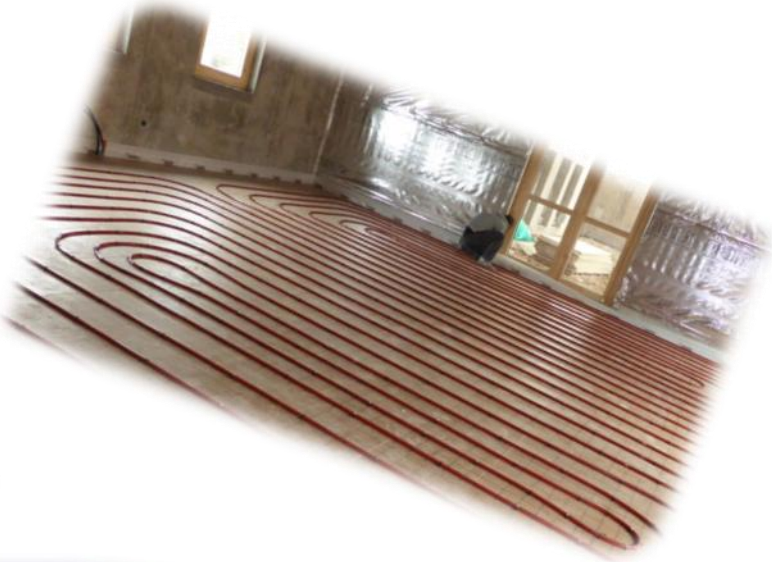

La coordination géronto

Après les « ateliers mémoires », c'est l'atelier équilibre qui a été suivi par une douzaine de participants à la maison de retraite les Tournelles. Nous avons échangé avec le psychologue M. Métailler de la maison de retraite et Mme Ricard a fait une « formation » Alzheimer pour les bénévoles qui le souhaitaient.

Nous avons également organisé notre voyage culturel qui nous a conduits au Mémorial de la Résistance à Vassieux, la visite du Musée des santons et un arrêt à la Nécropole.

Nous participons, chaque année, à la rencontre annuelle avec les coordinations gérontologiques des cantons de La-Tour-du-Pin, St-Geoire et Morestel. L'année dernière, nous avons reçu les autres coordinations avec une brillante présentation du centre de soins de Virieu par Madame Petit-Villeton, en présence de notre député Jean-Pierre Barbier et de notre Conseiller Général Daniel Vitte. Cette journée s'est terminée par la visite du château de Pupetière à Châbons.

Cette année, nous avons étés reçus par la Coordination de Morestel sur la commune de Passins et avons terminé notre journée par la visite des Ets Cholat.

Nous avons participé à quelques réunions pour le maintien d'arrêts des trains à Virieu, et restons vigilants sur ce sujet. Nous avons participé au deuxième forum des associations organisé à Virieu et nous sommes impliqués dans l'action de l'aide aux aidants des Vals du Dauphiné. Dans ce cadre, nous avons tenu un stand le 8 octobre, à Pont-de-Beauvoisin au forum dédié aux personnes âgées et handicapées.

En plus de l'activité habituelle notre association continue son partenariat avec la maison de retraite de Virieu, tout particulièrement en tenant stands et buvette, à quelques manifestations tels le barbecue, la concentration de voitures anciennes et le marché de Noël. Toutes ces manifestations permettent au plus grand nombre des sorties comme le cirque Arlette Gruss ou une croisière comme cette année. Ceci grâce au bénéfice de ces journées qui permettent de louer des minibus équipés pour transporter les personnes en fauteuils roulants.

Certains membres de notre coordination ont rejoint le groupe animation, d'autres membres se rendent chaque semaine à la maison de retraite afin d'aider les résidents à jouer au loto, aux cartes, au scrabble, d'autres aident à accompagner les résidents au marché, une personne vient faire la lecture à un petit groupe et quelques chanteurs participent à la chorale « les ritournelles ».

Nous envisageons également d'organiser une séance de prévention en direction des personnes

âgées, nous sommes en phase de renseignements : style bien vieillir et sommes également en préparation d'une séance code de la route et d'une autre pour la sécurité des seniors par les gendarmes.

Après le livre « mémoires en images du canton » et la diffusion d'une vidéo « mémoire de captivité 39-45 », nous avons édité un recueil de poésies dont nous continuerons la vente et la promotion. Ce recueil de poèmes, « poésies vagabondes » été écrit par M. Jacquet, membre de notre coordination et résidant des Tournelles. Il est vendu au prix de10 €. Tous les bénéfices sont destinés à améliorer l'animation dont bénéficient les résidents.

Notre assemblée générale a eu lieu, comme tous les ans en août à Charavines.

LA CHASSE (*ACCA*)

Tous les membres de l'association vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2014.

Nous remercions tout particulièrement celles et ceux qui ont participé à nos différentes manifestations et en particulier les membres d'OSLO avec qui nous avons, une nouvelle fois, organisé la vente de tripes en Octobre.

Pour cette nouvelle année, nous vous faisons part de quelques réflexions :

Aujourd'hui en France on recense 1 300 000 chasseurs, ils représentent 2.1% de la population et on comptabilise 2 chasseurs / km2.

Cependant, même si cette activité demeure actuellement le 3ème loisir pratiqué en France, on constate des évolutions majeures au cours des dernières décennies :

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE :

- Un nombre de chasseurs en constante diminution près de 2 000 000 de validations de permis de chasse en 1980 contre 1 300 000 actuellement.
- Une population vieillissante, peu de renouvellement de jeunes chasseurs :

  Seulement 5% de chasseurs de moins de 25 ans et 8% de 25 à 34 ans.
- Un gibier « sauvage » qui se raréfie, et qui oblige à de nombreux lâchés d'animaux « d'élevage » incapables bien souvent de survivre dans la nature hostile.
- Un rétrécissement des territoires de chasse, engendré par le développement des axes routiers, des constructions massives, voire une dégradation des milieux naturels (avec des constructions sur des zones humides …).

EVOLUTION CULTURELLE :

- Hier, considérée comme une nécessité pour se nourrir ou se défendre, puis avec l'apparition de l'élevage et de l'agriculture la chasse a continué par plaisir, la chasse était perçue comme une pratique honorifique (bien souvent réservée à la noblesse).
- Aujourd'hui, cette activité est très controversée par l'opinion publique et engendre même une certaine hostilité de la part d'associations qui se déclarent pour la défense de la nature et des animaux. Son image pour les « non chasseurs » est devenue très majoritairement négative et non comprise, se résumant bien souvent au plaisir de l'acte de tuer.

Or le plaisir du chasseur, ne réside pas dans l'acte de tuer l'animal, mais dans celui de s'affranchir un instant de la modernité pour renouer un lien avec la nature, une quête à l'état sauvage et se sentir enfin soi-même en plénitude et humilité dans le milieu environnant.

La chasse est aussi une activité qui se vit souvent en groupe (dans sa pratique, dans son lien associatif, …) et permet de maintenir un lien social, une appartenance et une reconnaissance dans une communauté

.

OSLO

Omni Sports Loisirs Ondrasien

Cette année encore, Marie-Françoise PROST-MEYER, diplômée d'état de jeunesse et sport nous invite à travailler et connaître notre corps à travers ses cours de gym.
Elle nous donne rendez-vous tous **les jeudis soir à 20h15 à la salle des fêtes de St Ondras.**

Venez découvrir les biens faits de cette activité sur votre corps, en venant assister gratuitement à 2 cours, toute une équipe est là pour vous accueillir**.**

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Marie-Jo GENIN au 04.76.32.23.30.

Toute l'équipe d'O.S.L.O vous souhaite ses meilleurs vœux

St Ondras – Chassignieu - Le Passage – Valencogne

Les oubliés de l'Algérie

Qui sont-ils, ces oubliés de l'Algérie ?

Ce sont des jeunes du contingent appelés à servir en Algérie sur la fin de l'année 1961 ou le début de 1962. Ils ont vu des choses effrayantes avec l'entrée dans ce conflit de l'OAS. C'était un groupuscule qui voulait à tout prix garder l'Algérie française et qui a commis des attentats contre les soldats du contingent et des populations civiles. Ils ont rallié à eux de vieux généraux français rebelles, afin d'organiser un putsch contre le gouvernement Français, en essayant de faire basculer l'armée française dans leur camp et établir une dictature militaire.

Grâce aux appelés du contingent, cela n'a pas eu lieu, car ils ont refusé ce ralliement et obligé certains de leurs officiers à rester fidèles au gouvernement Français.

Ils ont dû faire face aux attentats perpétrés contre eux et il y a eu de nombreux tués. Puis les accords d'Evian ont mis fin à l'insurrection et à cette guerre, le 19 mars 1962, la guerre était enfin terminée. Mais les appelés du contingent sont restés encore plusieurs années afin de rapatrier en France tout le matériel militaire qui se trouvait en Algérie depuis dix ans.

Au début, il y a eu encore quelques escarmouches et des soldats furent encore tués.

Gérard, appelé du contingent part en Algérie en Juillet 1961 comme radio. Il est resté au cantonnement à Saf-Saf de juillet 1961 à décembre 1962. Son régiment est resté fidèle au Général De Gaulle contre la rébellion de l'OAS. Avant le départ en 1962, du régiment, tout a été détruit. Il a rejoint Miliana, camp de regroupement où il y a eu un harki tué et quelques escarmouches. Il est rentré en France le 23 décembre 1962.

François a été appelé le 1er septembre 1961 au fort de La Duchère à Lyon. Dirigé sur Marseille pour partir en Algérie à l'hôpital militaire d'Alger où il fit 4 mois de classe pour être infirmier militaire, puis muté à Constantine à la 101ème section d'infirmier militaire, puis à Telerma jusqu'en avril 1962. Après les accords d'Evian, il est revenu à Constantineet a été transféré à l'infirmerie du 27ème bataillon d'infanterie, puis à Bône où il fut libéré le 14 février 1963. Mars 1962 à Alger, plastiquage par l'OAS des magasins, cinéma, coups de feu entre OAS et soldats du contingent la nuit seulement. A Telerma, il participe en tant qu'infirmier aux visites d'incorporation des jeunes algériens pour le service militaire. Après les accords d'Evian, il avait exclusivement des soldats Français à soigner.

Pour Jean, ce fut une toute autre histoire. Appelé le 1er juillet 1963 à Sathonay Camp, près le Lyon, il part en train pour Marseille, le 22 octobre, et embarque pour l'Algérie à Mers-el-Kébir. Arrivé le 27 octobre 1963, il part en camion pour Penigaux où il prend le train jusqu'à Colomb Bechar, muté au 3ème groupe de transport saharien comme chauffeur vaguemestre. Il a une seule permission en juin 1964, puis il tombe malade. Il est hospitalisé à l'hôpital militaire Desgenette de Lyon. Son service militaire se termine en France, fin octobre 1964. La durée n'est plus alors que de 16 mois. Il a reçu la médaille de la reconnaissance de la nation et du maintien de l'ordre avec agrafe Sahara. Jean n'a pas droit à la carte ni à la pension d'Ancien Combattant. Il a assisté aux funérailles d'un légionnaire, tué en Algérie, bien que les accords d'Evian aient été signés un an auparavant.

L'armée française est restée encore 5 ans en Algérie, soit pour déménager les bases militaires, protéger les puits de pétrole et la recherche nucléaire au sud Saharien.

Cette année, nous avons perdu 3 camarades :
André MARTIN - le 7 juin à 80 ans
René POITEVIN (39/45) - le 19 juin à 93 ans
Raymond RICCI (39/45) - le 4 juillet à 93 ans

Les manifestations de l'année :
- 19 mars 2013, remise de décorations aux porte-drapeaux : Roland DERAIL - Marcel HUGUET ;
- 21 mars : banquet annuel ;
- 20 juin : voyage en Haute-Savoie, déjeuner à Manigaux ;
- juillet : journée pique-nique ;
- 3 novembre : boudin à la chaudière à St Ondras ;
- Cérémonies du 11 novembre.

L'Amicale Boule Ondrasienne

Cette année l'Amicale Boule de SAINT ONDRAS a organisé ses divers concours amicaux et officiels.
Le 1er MAI a eu lieu le traditionnel « concours du CABRI », cette journée conviviale est partagée avec les membres de LA BOULE DE FITILIEU, les parties acharnées et l'excellent repas pris à l'AUBERGE DE LA BOURBRE ont lancé de la meilleure des façons la saison en extérieur.

Le dimanche 07 JUILLET s'est déroulé le concours Paul CHOLLAT, 32 doublettes suivi de 2 concours de 16 doublettes. Les membres de l'ABO ont assuré les repas de midi ou une centaine de convives s' est restauré à la salle des fêtes.

Le 15 AOUT régnait une grande effervescence autour de la salle des fêtes, côté jeux de boules 16 quadrettes se disputaient le challenge Marius BEJUIS suivi d'un concours de 32 doublettes, côté cuisine et fours à bois les boulangers –pâtissiers s'activaient à préparer et cuire les pains, pizzas et diverse tartes. A midi tout était vendu, un grand merci aux ONDRASIENS, venus nombreux.

Le 1er SEPTEMBRE avait lieu la neuvième édition de « La journée du souvenir », journée dédiée aux membres et amis de l'ABO disparus ces dernières années.
Les membres actifs de l'ABO qui s'investissent pour que cette journée soit une réussite faisaient grise mine le dimanche matin à la vue du peu de boulistes présents à l'heure du tirage. Il en fût de même au moment du repas, peu d'ONDRASIENS ont répondu présent, de quoi méditer sur l'organisation de cette journée en 2014. Un grand merci à Marcel GONNET, hospitalisé suite à un malaise cardiaque survenu lors de la préparation de cette journée. Merci également à la famille CLEYET MERLE Pascal pour le prêt de son local et du four à pains et ce depuis plusieurs années.
L'ABO a tout de même versé 1500 euros au Centre Léon BERARD de LYON, grâce à la générosité des présents et aux dons de personnes n'ayant pu y assister.

Résultats sportifs : peu de résultats cette saison car les boulistes ONDRASIENS ont moins participé aux divers concours de la région, à noter tout de même qu'une équipe de troisième division a perdu à la partie qualificative aux championnats de France de THONON.

Par contre Gérard REVOL membre du bureau de l'Amicale boule mais licencié à PONT DE CLAIX a réalisé une très belle saison, ayant entre autre atteint la demi-finale du prestigieux concours de Bellecour, remportant le fédéral doublette de PALADRU qui le qualifiait pour le championnat de France au Puy en Velay et participant aux championnats de France quadrettes à THONON avec l'équipe MARNAT. Belles performances pour Gérard qui évolue en deuxième division.

L'ABO vous souhaite une très bonne et heureuse année 2014.

.

Valondras

DU NOUVEAU AU SEIN DE L'AS VALONDRAS POUR LA SAISON 2013/2014

- Changement d'éducateur senior : Richard, souhaitant arrêter sa collaboration avec le club, après de nombreuses années, pour lesquelles nous le remercions, nous avons trouvé un nouvel éducateur en la personne de FRANCK LEWILLON.
- Création d'une équipe vétérans : composée d'anciens joueurs du club et gérée par Jean-Pierre DHIEN
- Création d'une équipe catégorie U6/U7 et D4une équipe catégorie U8/U9. Ces deux équipes sont entraînées par Laurent DE FLORES, secondé par Benjamin POIRIER.
- Changement de Président : Gérard BUFFEVANT est le nouveau président du club. Pour le reste toujours entente

POUR LE RESTE : toujours en entente

en U13 avec la Bourbre ; en U15 avec la Bourbre et Cassolard ; en U17 avec la Bourbre et Oyeu, Nous avons du déclaré forfait avec l'équipe U19 par manque de joueurs ! C'est dommage.

En seniors toujours 3 équipes, l'équipe 3 à accéder à la 3eme division, pour l'instant les résultats se font attendre pour les trois équipes, mais la saison est longue !

Mouv'Relais

Paroisse Ste Anne

Le relais qui bouge…

Cette année 2013, Mouv'Relais en coordination avec « § écrit-art » de Virieu a participé aux Journées du Patrimoine de septembre « Traces polonaises »..

Mouv'Relais a organisé une balade contée à travers le village de Virieu pour se rappeler la mémoire des Sœurs Ursulines polonaises « les Soeurs Grises ».

Les différents lieux ont permis d'évoquer les filles du canton de l'Ecole Ménagère, de se souvenir des liens tissés par les Sœurs avec de nombreuses familles lors de séjour en Maison de Repos. Pour beaucoup ce fut la découverte de l'action de résistance des Sœurs Ursulines pendant les années d'occupation et de fin de guerre (1942-47) et tout particulièrement du rôle de Mère Rodziewicz qui a rejoint en 1947 son pays d'origine la Pologne. Aujourd'hui, au cimetière de Virieu on retrouve les traces de ces 25 sœurs polonaises.

C'est en février 2013 que l'Evêque de Grenoble fit une visite pastorale pour mieux connaître les réalités ecclésiales et sociales de notre paroisse Ste Anne. Après, la Fraternité des prêtres de La Tour du Pin fait le projet de recentrer, à partir de 2014, la célébration du dimanche sur un seul pôle, l'église de Virieu. Une journée de rencontre, fin 2013 avec les habitants de chaque village (Blandin, Chassignieu, Chélieu, Le Passage, Panissage, ST Ondras, Valencogne, Virieu,) avait pour objet d'expliquer et de mettre en discussion ce nouveau fonctionnement.

L'Eglise dans un village est le plus souvent ce lieu unique qui ouvre verticalement nos paysages : un lieu qui éveille librement chacun à la transcendance. Elles sont témoins de l'histoire des familles, témoins également d'une tradition vivante manifestée par des aménagements, des restaurations au cours des siècles. Les églises participent à notre patrimoine commun. Le curé affectataire doit honorer avec les communes la responsabilité vis-à-vis du bâtiment. Nous devons ici saluer les efforts considérables des municipalités pour sauvegarder nos églises locales.

En 2014, deux temps forts traditionnels seront vécus le premier semestre :
- les vœux du Relais de la Haute Bourbre à Virieu le dimanche 5 janvier.
- le « Bol de Riz » à Chassignieu le samedi 29 mars.

La présidente, Marcelle Sarhdaoui

Le club des Toujours Jeunes

Ouverte à tous, notre association vous permettra de jouer au scrabble ou aux cartes lors de nos rencontres hebdomadaires alternativement à Saint-Ondras ou à Valencogne.

Tout au long de l'année, nous participons à de nombreuses activités grâce à la Gérontologie du canton, nous voyageons avec les associations voisines. Nous avons applaudi Michel Monaco et Sébastien Guinet le 21 avril. Notre repas du printemps a eu lieu à l'Auberge de la Bourbre et celui de l'automne aux Ets Caillat à Montagnieu. Le 22 juin, lors du vide grenier de l'association « cantine garderie », nous avons organisé une tombola.

Le 10 décembre nous avons fêté tous les anniversaires.

L'association de la Cantine-garderie

permet aux enfants des écoles de Valencogne et St Ondras, aux employés communaux ainsi qu'aux personnes extérieures habitants sur les communes de bénéficier d'un repas équilibré et goûteux, confectionné par Anne-Marie Chollat.
Il est à 3.40 € pour les enfants et à 5 € pour les personnes extérieures. Le paiement se fait au mois ou au ticket en vente dans les mairies.

La garderie péri-scolaire

Un service de garde est mis en place avant et après l'école. Sandra Depardon et Géraldine Dorémus assurent ce service, respectivement, sur Valencogne et St-Ondras. Le tarif est calculé en fonction du quotient familial, il varie de 0.30 € à 0.90 € la demi-heure.

Cette année, le vide grenier aura lieu **le 21 Juin 2014**

Cette manifestation nous permet de financer les équipements (matériel de cuisine, couverts,…) pour la cantine actuelle et celle prévue dans notre nouvelle école idem pour la garderie actuelle et future (jeux, activités manuelles,…) ainsi que les salaires des trois employés.

Nous comptons sur votre participation en temps qu'exposant ou simple visiteur. Notez cette date dans vos agendas, comme chaque année nous vous attendons nombreux **le 21 juin 2014** pour passer une agréable journée ensemble.

La recette d'Anne – Marie

CHOUX FLEUR A LA NORMANDE

- ✓ 1 choux fleur que vous ferez cuire dans deux eaux (cuire 5 min dans une première eau, ensuite cuire dans une seconde eau : le choux sera moins fort).
- ✓ Egouttez et passez dans une poêle avec un peu de beurre, salez, poivrez et ajoutez un peu de noix muscade
- ✓ Quand le choux fleur est légèrement doré, mettre dans un plat à gratin
- ✓ Arrosez d'un peu de crème
- ✓ Mettez au four 30 min - th. 7.

le Sou des écoles

Pour l'année scolaire 2012-2013, l'association des parents d'élèves a pu répondre positivement à toutes les demandes des enseignantes avec comme points d'orgue :

- un voyage de deux jours pour les deux classes de maternelle. Nos « petits » sont partis en Chartreuse à St Pierre d'Entremont.
- Les plus grands, quant à eux, ont pu perfectionner leur agilité à vélo avec l'association Naturavélo.

D'autres activités ont été financées comme :

- Les sorties « bibliothèque » pour l'école de Valencogne
- Des spectacles
- Les séances de piscine aux Abrets pour l'école de St Ondras
- Des sorties scolaires….

Pour financer ces différentes activités le Sou des Ecoles demande une cotisation aux familles qui s'élève à :

- 17 € pour 1 enfant
- 25 € pour 2 enfants
- 30 € pour 3 enfants et plus.

L'organisation et la réussite de nos diverses manifestations sont donc primordiales pour la réalisation des projets des enseignants.

En 2014, le Sou des Ecoles vous donne rendez-vous :

- Vente de moules-frites : 26 janvier à Valencogne
- Dîner dansant : 29 mars à Valencogne
- Vente de brioches : 14 juin à Valencogne et St Ondras
- Concours de belote : à St Ondras

Le bureau organise chaque manifestation mais tient à remercier tous les parents bénévoles qui sont venus prêter main forte une matinée ou une soirée.

Merci à vous tous qui répondez également présents en participant à l'une ou l'autre de nos manifestations.

Le coût de ces activités a été de 102 € par élève.

Projet danse et cuisine pour la classe des PS-MS

Cette année l'école maternelle a un projet danse.Une intervenante prend les élèves en charge depuis le mois de Septembre pour 9 séances. L'aboutissement de ce travail sera présenté aux parents pour la fête de Noël.
Le spectacle prend appui sur un album de la littérature enfantine intitulé « La grosse faim de P'tit Bonhomme ». P'tit bonhomme devra surmonter beaucoup de péripéties avant de pouvoir déguster du pain.

Pour la semaine du goût qui a eu lieu la dernière semaine avant les vacances de la Toussaint, les petits et les moyens ont donc confectionné différents pains. Les parents ont été invités à venir les déguster le vendredi après-midi. Ces moments de cuisine et de dégustation ont été très appréciés.
Voici quelques-unes de nos recettes :

Pain aux noix et aux raisins

Temps de préparation : 20 minutes
Temps de cuisson : 30 minutes
Ingrédients (4 Personnes) :

- 1 tasse de sucre
- 1 tasse de cerneaux de noix
- 3 tasses de farine
- 1 tasse 3/4 de crème ou de lait
- 1 cuillère à café de cannelle
- 50 g de raisins secs
- 1 cuillère à café de levure
- une noisette de beurre

Préparation de la recette :

Préchauffer votre four à 210°C (thermostat 7).

Mettre les raisins secs à tremper dans l'eau, puis les égoutter.

Déposer les cerneaux de noix dans le bol de votre mixeur, puis les hacher grossièrement.

Dans une terrine, travailler le sucre avec la crème (ou le lait), puis y incorporer la farine avec la levure et la cannelle.

Mélanger, puis garnir de noix hachées et de raisins.

Travailler de nouveau la pâte jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement homogène, puis verser l'appareil dans un moule à cake beurré.

Enfourner à four chaud, puis laisser cuire 30 min environ.
Démouler le pain, le laisser refroidir, puis le laisser un peu ressuer avant de le déguster.

Pain aux lardons

Temps de préparation : 20 minutes
Temps de cuisson : 40 minutes
Ingrédients (4 Personnes) :

- 175 g de farine complète
- 75 g de farine de seigle
- 1 sachet de levure de boulanger
- 1/2 cuillère à café de sel
- 75 g de lardons fumés

Préparation de la recette :

Préchauffer le four à 200°C (thermostat 6).

Faites rissoler les lardons dans une poêle, égouttez-les et laissez refroidir.

Mélangez les 2 farines dans un saladier, creusez un puits et mettez la levure délayée dans un peu d'eau tiède au centre.

Salez, puis versez peu à peu 17 cl d'eau et pétrissez.

Incorporez les lardons à la pâte et laissez reposer 1h dans un endroit tiède.

Pétrissez à nouveau, mettez-la dans un moule à cake beurré et fariné, laissez lever 20 min.

Faites chauffer le four à 240°C (thermostat 8) et faites cuire le pain pendant 40 min

LE NOMBRE 100 CHEZ LES CE1-CE2

Depuis le jour de la rentrée, nous comptons les journées passées à l'école. Chaque matin, en mathématiques, nous travaillons sur le nombre obtenu. Le 100ème jour d'école sera un jour particulier... nous ferons une petite fête. Selon vous, quand cela tombera-t-il ?

QUAND J'AURAI 100 ANS...

Quand j'aurai 100 ans j'aurai 100 livres. Manon ... tout le monde sera heureux et en bonne santé. Romane ... je serai éleveur de poules et de coqs, je serai l'ami des pumas, je construirai des jeux-vidéo et j'écrirai un livre sur les dinosaures. Florimon Quand j'aurai 100 ans, j'irai jusqu'en Chine. Stefen ... je ferai le tour du monde. Mathéo ... je serai aventurier. Nolan ...je louerai une ferme, j'aurai un castor et je serai l'amie des chiens. Maddie ... j'aurai des chevaux, j'écrirai 100 cahiers en une minute. Juliette Quand j'aurai 100 ans, je serai en forme, j'irai au bout du monde. Estelle ... je serai sage comme une image. Ben ... je protègerai la Terre, j'aurai 10 099 euros et je serai connu partout !!! Hugo ... je serai pompier ou policier. Maxime D ...j'aurai 100 chats et je serai vétérinaire. Anaïs P Quand j'aurai 100 ans je garderai les enfants. Anaïs F... je serai la star de tous les temps et j'aiderai les personnes encore plus âgées que moi. Maxime P Quand j'aurai 100 ans, j'aurai un petit Chien et un ranch. Charlène ... j'aurai 100 enfants, 100 images et j'aurai 100 garages. Rudy Quand j'aurai 100 ans, je pourrai faire le tour du monde en trois minutes, je serai la plus forte du monde et je serai la meilleure mamie. Emeline ... je vendrai plein de choses pour avoir des sous et je pourrai m'acheter un camping - car. Ben Quand j'aurai 100 ans, je serai papy, j'aurai six enfants. Lucas Quand j'aurai 100 ans, je penserai au centième jour d'école et je ferai une grande fête. Maxime P Quand j'aurai 100 ans ... Quand nous aurons tous 100 ans... Et vous, que ferez-vous quand vous aurez 100 ans ?

projet : ski de fond

L'organisation :

Les élèves de CE2-CM1-CM2 vont aller faire du ski de fond à La Ruchère. C'est dans une montagne qui s'appelle la Chartreuse.
On ira trois jours entiers, mais pas la même semaine.
On va prendre le car, puis faire du ski ; après on pique-nique et on fait à nouveau du ski ... avant de rentrer en car.
On espère qu'il y aura beaucoup de neige.
Avant de partir, on va avoir un questionnaire pour savoir si on a déjà fait du ski. Comme ça, les maîtresses pourront faire des groupes.

Le ski de fond :

Le ski de fond, c'est comme si on marchait avec des skis. C'est du ski en chemin. Le talon se lève quand on veut avancer.
Ce n'est pas comme le ski de piste. C'est très sportif quand il faut monter : il n'y a pas de télésiège ! Et si on ne monte pas, après, on ne peut pas descendre.
Les skis sont assez fins et on avance dans des rails.
Il y aura des parents et des moniteurs pour aider les enfants.
Ouand on tombe, il faut faire attention à ne pas se tordre la cheville.

Le matériel :

- des moufles ou des gants
- une combinaison ou un vêtement de neige
- un bonnet
- des lunettes ou un masque
- des skis
- des chaussures de ski de fond
- des bâtons
- des bottes de neige quand on arrive !

projet : flash

Qui est Flash ?

Flash est un lapin angora. Il est blanc et marron. Il a de longs poils. C'est un lapin nain mais il est assez gros. Il est prêté par Valérie MAILLARD, de l'association « Cœur à pattes ».

Le week-end, un élève prend Flash à la maison. Pendant les vacances, soit Valérie Maillard le reprend, soit un enfant de la classe s'en occupe pour une semaine.

A l'école, Flash a son coin à lui.
Il est gardé par deux élèves pendant une semaine. Ils s'occupent de Flash pour le faire courir un peu dans la classe pendant la récréation,pour qu'il s'amuse, pour nettoyer sa litière. Il doit sortir tous les jours. Il faut surveiller ce qu'il fait pour qu'il ne grignote pas les fils ou nos cartables.

Tout le monde participe pour lui apporter à manger, du foin, des copeaux. Il mange des carottes, de la salade, des graines de lapin, du pain, des pissenlits, des bonbons de céréales.

Il est très gentil. Des fois, il griffe et il mordille quand on est trop nombreux et qu'on lui fait peur. Quand il dort, on dirait qu'il est mort mais en fait il dort. Il est habitué à faire ses besoins dans sa cage.

Nous avons eu d'autres animaux qui sont passés dans la classe : les poissons, les grenouilles, une mante religieuse. Peut-être qu'il y en aura d'autres ?

Thibert adore le camembert,
Quentin s'amuse avec son pingouin,
Maëlle regarde les coccinelles,
Justine fait la coquine,
Klara mange du chocolat,
Lilou saute avec les kangourous,
Marie se promène avec ses amis,
Ninon s'envole en avion,
Eloïse mange les cerises,
Robin fait du pain,
Clément rencontre un serpent,
Théo conduit un bateau,
Robin s'amuse avec son parrain,
Noé coupe le blé,

Classe des moyens grands

Cléa aime son papa,
Evan monte sur un âne,
Loane mange de la banane,
Amélia grimpe sur les arbres avec un panda,
Noa caresse le chat,
Aliya attrape un rat,
Mathias boit dans une tasse,
Maélane souffle dans une sarbacane,
Maïly regarde les fourmis,
Elisa dort avec un koala,
Eva ramasse des avocats,
Laura coupe un ananas.

DES PAPILLONS AU CP
Les CP ont reçu quatre cocons qui sont devenus des papillons au bout de deux semaines. Ils les ont relâchés dans la cour de l'école.

LES CE2/CM1 ET CM1/CM2 AU SPORT D'HIVER
Les élèves monteront trois fois à la Ruchère pour faire du ski de fond cet hiver.

LES INCORRUPTIBLES
Les CE2/CM1 et CM1/CM2 ont un projet sur la lecture. Quand ils auront lu les six livres, les élèves éliront le meilleur d'entre eux et lui donneront un prix.

Fantine, Mélissa, Quentin, Vincent

LE DAUPHINECOLE

SAINT ONDRAS

CREATION D'UN CONSEIL DES DELEGUES A L'ECOLE DE SAINT ONDRAS

Tous les vendredis, deux élèves par classe partent chez la directrice le temps de la récréation. Ils participent au conseil des délégués. Ils font des propositions pour améliorer la vie de l'école.
Tous les jeudis, on prépare le conseil du lendemain.
Les délégués viennent avec une liste de problèmes et posent des questions à la Directrice. Ils cherchent des solutions ensemble.
Ensuite, ils écrivent les réponses données sur le carnet des délégués et reviennent dans leur classe pour expliquer aux autres les solutions trouvées pendant le conseil.
Chaque semaine on a de nouvelles idées : pour des problèmes dans la cour de récréation, d'organisation...
La directrice trouve que depuis qu'il y a le conseil des délégués les problèmes se résolvent plus vite.

Adeline, Lorenzo, Maxence et Sévan

M. Péri

M. Péri est à l'origine de la mise en place du conseil des délégués.
Il le pratiquait déjà dans son ancienne école et ça permettait de résoudre beaucoup de problèmes.
Les délégués changent toutes les semaines et ça permet de passer plusieurs fois dans l'année.
Il y a deux délégués à la fois : une fille et un garçon parce qu'ils voient les choses différemment.
D'après M. Péri, deux délégués qui n'ont pas la même opinion, c'est suffisant.
Quand on aura déménagé dans la nouvelle école, il y aura une salle réservée pour le conseil des délégués puis on pourra le faire en dehors de la récréation.

Camille, Kim, Matéo, Tony

Le mot de la directrice

Madame Poitevin nous a expliqué que le conseil des délégués est fait pour que les élèves réfléchissent à la vie collective.
Le conseil se réunit tous les vendredis après-midi. Chaque délégué parle à son tour. Les autres écoutent et se rendent compte qu'ils ont parfois les mêmes choses à dire.
Le rôle de la directrice est d'écrire ce que les élèves disent. Les solutions viennent de l'ensemble des élèves. Il y a deux élèves par classe pour qu'ils soient moins intimidés et qu'ils partagent le travail tous ensemble.
Le conseil des délégués permet aux élèves de parler des problèmes et d'y apporter des solutions.

Charlotte, Elsa, Manon, Laurine

JEUX

REBUS : c'est un objet utile.

Réponse : un aspirateur

VRAI ou FAUX
a) le tigre est un animal de la famille du chat.
b) Le pelage d'un cheval s'appelle la jupe.
c) A la préhistoire, le mammouth aux longs poils était le mammouth laineux.
d) Les Etats-Unis est le pays le plus peuplé du monde.

a) Vrai – b) faux – c) vrai – d) faux

CHARADE
Mon premier a besoin de roues
Mon deuxième a une planche
Mon tout se trouve sur une piste de half-pipe.
Qui suis-je ?

Réponse : un skateboarder

Enzo, Liam, Lothaire, Louis, Théo

violet

NOUVEAU
Une touche de Violette et je me sens « perfect ».

C'est parti ! Avec **Biky**, fait le plein d'énergie !

BOUTYBA
Les gâteaux Boutyba c'est extra !
Les gâteaux Boutyba, ça vous enchantera !

Alice, Benoît, Coline, Evan, Shana

Classe des CP

Notre élevage de chenille

Jeudi 19 septembre 2013

Nous avons reçu les chenilles.

Vendredi 20 septembre

Elles ont grossi et grandi et elles ont perdu des petits bouts de corps. On dit qu'elles muent , elles perdent leur peau pour en avoir une nouvelle.

Elles muent quatre fois pendant la transformation.

Jeudi 26 septembre

Les chenilles se sont transformées en chrysalides. Elles sont dans un cocon qui durcit. Elles dorment.

Jeudi 3 octobre

Le premier papillon est né. Il est sorti de sa chrysalide. Il craque le cocon par le bas pour sortir puis avec ses pattes, il s'accroche sur la chrysalide pour sécher ses ailes avant de voler dans la serre.

Lundi 7 octobre

Nous avons observés nos cinq papillons dans la serre.

Dans l'après-midi, nous avons relâché nos papillons dans la nature et nous leur avons souhaité une belle vie !

Le Calendrier des fêtes 2014

17 janvier	Assemblée Générale du Comité des Fêtes
18 janvier	Les Vœux du Maire
19 janvier	Boudins du Foot à Valencogne
26 janvier	Moules frites du Sou des Ecoles à Valencogne
15 février	Dîner dansant de l' AS VALONDRAS à Valencogne
23 février	Repas de la Chasse
08 mars	Concours de belote du foot à St Ondras
05 avril	Dîner dansant du Sou des Ecoles à Valencogne
12 avril	Soirée cabaret du Comité des Fêtes
26 avril	Safari truite ACCA
1er mai	Concours de boules du « Cabri »
1er mai	Vente de Fleurs Commission des fleurs de St Ondras
11 mai	Repas des Cheveux blancs
14 juin	Vente des Brioches du Sou des écoles
14 juin	Paëlla du Judo club
21 juin	Kermesse-vide grenier de la cantine et stand des Toujours Jeunes
06 Juillet	Concours de Boules Paul Chollat et repas
26 juillet	Feu d'artifice et bal populaire
14 août	Concours de pétanque du foot au stade de Valencogne
15 août	Challenge Béjuis et Tardieu et vente de pains, pizza et tartes
30 août	Tournoi souvenir Stéphane Reppellin au stade
07 septembre	Concours de boules et repas à midi : Journée du souvenir
18 octobre	Vente de tripes par l'OSLO et l'ACCA
25 octobre	Soirée disco Vallée active
01 novembre	Loto du foot à Valencogne
02 novembre	Boudins de la FNACA à Valencogne
15 novembre	Belote du Sou des écoles à St Ondras
30 novembre	Boudins de la Chasse à St Ondras
06 décembre	Téléthon St Ondras – Valencogne à Valencogne
08 décembre	Illuminations de la Commission des Fleurs
13 décembre	Arbre de Noël de l'école maternelle Sou des écoles à Valencogne